#

***PROVISOIRE***

***Ces horaires sont donnés à titre indicatif ils seront précisés à la rentrée***

**HORAIRES D’OUVERTURE** (voir le tableau au Club)

* Pour les J11 à J14 mercredi et samedi de 14h à 17h, mardi & vendredi 18 à 20h, dimanche de 9h à 12h
* Pour les J15 à J18 mardi, jeudi et vendredi de 18h à 20h, samedi de 14h à 17h, dimanche 9h à 12h
* Pour les Seniors / Loisirs : samedi et dimanche de 9h15 à 12h30, ergo le mercredi de 18h à 20h

Ces horaires sont ceux de l’initiation, par la suite chaque entraîneur pourra donner à chaque catégorie ses horaires spécifiques. La formation des équipages étant importante, il est impératif de respecter ces horaires. Chaque rameur doit, dès le début de la saison, avoir un petit carnet où il notera ses entraînements.

**COTISATIONS**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Année de Naissance** | **LICENCE (A)** | **Droit d’entrée 1ère année (B)** | **Cotisation (C)** | **Total sans don (A+C)****D E pour 1ère année** | **Don minimum (D)** | **TOTAL avant déduction fiscale (A+B+C+D)** | **Déduction Fiscale si don** | **Total après déduction fiscale** |
| **JEUNES****J12/J13/J14** | **Après 2009** | **65 €** |  | **188 €** | **253 €** | **60 €** | **313 €** | **82,5 €** | **230,5 €** |
| **JUNIORS J15/J16/J17/J18** | **2008 à 2001** | **65 €** |  | **218 €** | **283 €** | **60 €** | **343 €** | **82,5 €** | **260.5 €** |
| **SENIORS & ETUDIANTS** | **Avant 2001** | **65 €** | **50 €**  | **298 €** | **363 €** | **60 €** | **423 €** | **82,5 €** | **340,5 €** |
| **TOUS Ergomètre seul** | **Tous** | **65 €** | **50 €** | **158 €** | **223 €** | **60 €** | **283 €** | **82,5 €** | **200,5 €** |

Adhésion = Licence FFA + Affiliation club + Ligue + CDA95. Cette somme étant reversée intégralement aux organismes concernés

Droit d’entrée sont inclus une combinaison pour Jeunes & Juniors et un T-Shirt pour les seniors/Loisirs

Cotisation – somme revenant au Club et couvrant l’utilisation des installations, matériel du club et encadrement

Certificat Médical ou par un Questionnaire de Santé svt DECRET 2021-564 du 7 mai 2021 – Q.S original fourni

Dossier à fournir : FICHE INSCRIPTION + FICHE DE RENSEIGNEMENTS + ATTESTATION DE SANTE + Q.S + assurance complémentaire MAIF

Une photo d’identité numérique pour les nouveaux adhérents

**Déduction fiscale – (total cotisation + don) x 66%**

**Réductions applicables uniquement sur la part cotisation (colonne C)**

* **20% Pour les élèves des Collèges de l’intercommunalité du Haut Val d’Oise**
* **10% Sur présentation de la carte d’étudiant pour les seniors et personne en recherche d’emploi**

**Applicable à partir de la 2ème inscription de la même famille, sur la moins élevée, non cumulable.**

**Paiement - Possible en plusieurs fois par chèques remis lors de l’adhésion et encaissables à 1 mois d’intervalle et CV (Chèques vacances) et CS (Coupon Sport)**

**En cas de don, merci d’établir un seul chèque couvrant l’Adhésion + le don (A+E)**

**Veuillez-vous adresser au CCAS de votre Mairie pour une aide à la licence sous condition de** ressources

**Assurance complémentaire doc FFA – MAIF, fourni à la remise du dossier d’inscription.**

**CONTACT & RENSEIGNEMENTS**

M Thierry ALIGE, Président au 06.16.81.21.38 ou mail : thierry.alige@wanadoo.fr

M Patrick NAUMANN 06.87.51.88.80 ou mail : pnm.lemaul@gmail.com

**Pour faire un essai, venez au FORUM 9/09/23 et au Club tous les samedis de juin et septembre.** Carte assurance Découverte 5 €

L’aviron étant un sport faisant appel à un matériel spécifique qui coûte cher, celui-ci doit toujours être en bon état et en conformité avec les règles de sécurité. Après chaque sortie les rameurs devront nettoyer leur embarcation et leurs avirons avant de ranger le tout à sa place dans le garage. De même, des séances d’entretien du matériel seront organisées pendant la saison pour lesquelles les rameurs seront sollicités.

Du fait de la pratique sur l’eau, pour la sécurité de tous les pratiquants, il nous faut respecter certaines obligations qui sont affichées dans le Club. Voici les principales :

* Etre capable de nager 50 mètres et de s’immerger (attestation d’aptitude fournie par les pratiquants majeurs et brevet de natation pour les mineurs délivrés gratuitement à la piscine de Beaumont par le Maître-Nageur),
* Inscrire sa sortie sur le cahier prévu à cet effet,
* Respecter les interdictions de naviguer ou les restrictions données par l’encadrement,
* Respecter le code de navigation fluviale en vigueur.

Une des caractéristiques de l’aviron est que les rameurs se déplacent à reculons. L’observation de leur espace arrière est une action ni naturelle, ni aisée, bien qu’elle soit indispensable pour leur sécurité lorsqu’ils utilisent des bateaux sans barreur. Elle doit être effectuée à intervalles réguliers et rapprochés même sur des bassins peu fréquentés ou bien connus des utilisateurs.

Certains bateaux étant barrés, il pourra être demandé à chacun de barrer, selon les besoins.

Les péniches et pousseurs sont toujours prioritaires sur les bateaux d’aviron : ils travaillent, nous pas. Il faut donc veiller à ne jamais les déranger. De plus, ces embarcations ayant une visibilité proche réduite et ne manoeuvrant pas facilement, il faut être très attentif.

OBLIGATIONS GENERALES (aucune dérogation admise) :

* Savoir nager correctement 50 m et s’immerger : déclaration sur l’honneur pour les majeurs, attestation des parents et brevet pour les mineurs,
* Etre membre du Club, ou tout au moins avoir été inscrit sur le registre des entrées, la mention de l’inscription comportant : l’année, le mois et le jour de l’entrée,
* La sortie en bateau doit avoir été inscrite sur le cahier spécial des sorties. Seront mentionnés en écriture majuscule :
	+ Le jour et l’heure du départ,
	+ Les noms des équipiers (pas les prénoms),
	+ L’heure du retour,
	+ Au retour les incidents éventuels.

AUTONOMIE DE PRATIQUE

Le pratiquant est autonome quand il a été jugé capable de :

* Organiser matériellement sa sortie,
* Réaliser la sortie en parfaite sécurité dans le respect des règlements en vigueur.

L’autonomie dépend de différents facteurs :

* Le matériel utilisé,
* Le plan d’eau,
* L’expérience du pratiquant.

Les épreuves des brevets de rameur font partie des outils privilégiés pour évaluer l’autonomie de pratique au plan de la technique.

OBLIGATIONS POUR LES PRATIQUANTS NON EXPERIMENTES :

* + - Ce sont les Benjamins, Minimes et Cadets et les débutants.

Ces pratiquants ne sont autorisés à sortir en bateau qu’aux jours et heures officiels d’ouverture du Club, affichés dans le hangar. Pour ces pratiquants, la responsabilité est assurée par un membre du Club, habilité par les responsables de celui-ci.

L’INITIATION

Les premières sorties en bateau doivent être accompagnées et surveillées.

Le port de la brassière de sécurité est conseillé pour les sorties en skiff du 15 septembre au 1er mai et pendant les périodes d’eau froide ou par courant rapide.

LE CHAVIRAGE

En cas de chavirage, si la berge est éloignée, attendre du secours en se hissant sur le bateau ; mettre le buste hors de l’eau. Se mettre en sécurité au plus vite, ne perdre aucun temps pour récupérer l’embarcation.

TABLEAU DU PLAN D’EAU

La carte du plan d’eau est affichée sur la droite à l’entrée du hangar. Elle comprend : l’indication des zones dangereuses interdites, les limites autorisées de la navigation pour les embarcations à l’aviron, le tracé et le sens des parcours d’entraînement.

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES

Les responsables des sorties peuvent suspendre celles-ci si les conditions atmosphériques, la crue ou la houle, leur paraissent dangereuses. Ils doivent, pour cette suspension, tenir compte de l’expérience et de la forme des pratiquants. La définition de crue est associée à la notion de risque (très fort courant, montée importante des eaux, passage d’épaves) pouvant occasionner des avaries sérieuses et dangereuses aux embarcations.

L’examen, sur place, par un responsable doit précéder l’interdiction de naviguer et cette dernière doit être signalée par ce responsable.

Pendant les périodes où les eaux sont froides, les rameurs débutants et des catégories Benjamins et Minimes ne sortiront qu’accompagnés d’un responsable, soit dans l’embarcation, soit dans un bateau de surveillance.

L’utilisation des skiffs et des deux de pointe sera réglementée sir les circonstances l’exigent.

Pour les sorties hivernales, les températures minimales ont été fixées de la manière suivante :

Température < 0° = pas de sortie

Température < 3° = pas de sortie pour les Jeunes

Température = 2° à 3° = sortie en skiff ou pairoar pour les adultes CONFIRMES uniquement

Température < 5° = sortie uniquement des bateaux longs : 4, Yolette, Huit

EQUIPEMENT DES BATEAUX

L’étrave de tous les bateaux (exception faite des yoles, yolettes ou canoës) doit être équipée d’une boule blanche en caoutchouc ou en matériau équivalent.

Les cale-pieds, type chaussures de sport, doivent être équipés d’une languette de sécurité fixée au talon de la chaussure et à la barre de pieds. Ils ne doivent pas être lacés serrés afin de permettre aux pieds de se dégager facilement en cas de chavirage.

PRECAUTIONS

En règle générale (sauf arrêté des services de navigation auquel cas des changements de circulation sont signalés par des panneaux spéciaux) :

* + - La navigation en rivière doit se faire le plus près des berges, l’embarcation devant, sauf indication contraire, tenir sa droite ;
		- Le départ du ponton doit toujours se faire contre le courant ;
		- Au retour, se placer en aval du ponton, venir légèrement en biais doucement contre le courant.

**Barrage** : il est interdit d’approcher un barrage à une distance d’au moins de 200 mètres en aval et en amont.

**Navigation**: la navigation sportive et de plaisance n’est, dans l’état actuel de la réglementation, que tolérée sur les voies navigables.

**La navigation commerciale est prioritaire.**